



## **DISCOURS de Eric Lainé**

### **ASSEMBLEE GENERALE CGB**

**8 Décembre 2015**

Madame la Directrice Générale,

Merci de venir clôturer nos travaux.... Comme l'an dernier, le contexte de cette Assemblée Générale reste très particulier. Le revenu est en forte baisse en 2014, au mieux stagne en 2015 et certains planteurs se posent la question d'arrêter ou de poursuivre.

Il y a un an une Mission Ministérielle était lancée par Stéphane Le Foll sur l'avenir de la filière avec l'ambition pour la France de rester leader de la production dans l'Union Européenne et de se développer à l'exportation.

Le rapport de cette mission nous a été présenté le 3 novembre lors d'une table ronde présidée par le Ministre. Et ce fut l'occasion de lancer l'idée de groupes de travail mis en place par vos services, sur l'innovation et la compétitivité, le suivi des marchés, la gouvernance collective et un groupe plus spécifique sur la canne des DOM, et le sucre bio.

Nous avons consacré une partie de notre matinée à la présentation du contenu de ce rapport sur lequel nous sommes tous d'accord à 95%, espérons que les 5% de réserve que nous avons soit les mêmes pour tout le monde, ou en tout état de cause pas complètement différents, ce qui, je pense, est le cas.

- Nous savons qu'il faut encore améliorer notre compétitivité et nous nous y employons côté betteraves avec le programme AKER lancé en 2012 et qui se déroule au mieux.
- Nous savons que nous devons contribuer à la compétitivité des usines et nous sommes prêts à le faire, mais pas dans n'importe quelles conditions économiques.

- Nous savons que nous avons des opportunités à saisir dans l'Union européenne et sur le marché mondial et qu'il convient de réfléchir aux voies et moyens d'y parvenir.
- Et surtout, nous savons que tout cela passe par des relations interprofessionnelles fortes et engageantes pour les deux parties et là je dirais que c'est un peu le maillon faible de ce rapport en matière de préconisations que nous n'avons pas manqué de souligner lors de la table ronde et rappeler ce matin.

Quelques points particuliers qu'il me faut souligner :

- Nos prix de la betterave ne relèvent pas de la responsabilité première des entreprises ou alors, si c'était le cas, il nous faudrait dénoncer un abus de position dominante.
- De la même façon, je n'imagine pas pour les planteurs coopérateurs un contrat d'apport total dans lequel ne figurerait aucun prix, alors que le droit européen, qui prime sur le droit national, stipule qu'il faut des prix dans les contrats, et prévoit même l'évolution de ces prix en fonction du prix du sucre !
- Je n'imagine pas non plus la négociation des prix de betterave entre chaque entreprise et chacun des 26.000 planteurs, telle que la DG Concurrence de la Commission l'imagine comme idéal à poursuivre pour respecter le droit de la concurrence.

Pour autant, des règlements d'application restent à écrire sur certains sujets de l'OCM Unique, tel que l'Observatoire des prix et la méthode du bilan.

C'est en cours. Vos services sont mobilisés sur le sujet. Notre position est unanime avec les fabricants de sucre. Et la Commission semble convaincue également ; donc considérons que c'est acquis, même s'il faut rester vigilant.

Et veillons aussi à ce que les dix pays producteurs de sucre dont les planteurs bénéficient d'aides couplées ne développent pas leur production comme stipulé dans les textes réglementaires.

Enfin, le sujet de la négociation collective du prix reste à traiter. C'est la conséquence d'une lecture juridique différente des textes réglementaire entre la DG Agri et la DG Compétition sur cette négociation collective des prix entre une organisation de planteurs et une organisation de fabricants. La DG Juridique a tranché en faveur de la DG Agri qui doit préciser, dans un acte délégué, le champ de cette négociation collective.

Vous avez Chère Madame, contribué à cette issue favorable qui vise à maintenir cette négociation collective des prix dans laquelle la CGB a toute sa place, et je vous en remercie.

Michel Dantin, également mobilisé sur le sujet, nous a assuré de son soutien. C'est important car un acte délégué doit être voté par le Parlement. Et en attendant la publication de ce texte dans le courant du premier trimestre 2016, nous avons donc suspendu nos discussions avec les fabricants sur ce sujet.

Pour autant cela ne nous empêche pas de réfléchir !

Selon une étude présentée ce matin, dans la quasi-totalité des principaux pays producteurs de sucre dans le monde, le principe de la fixation du prix des betteraves et de la canne, en fonction d'un partage du prix du produit fini entre planteurs et fabricants est clairement prédéfini dans les contrats et contrôlés à posteriori.

Pourquoi en serait-il autrement en France ? D'autant plus qu'on le pratique depuis 2006.

Et à ce propos, ni les opérateurs industriels brésiliens, ni ceux de Thaïlande ou encore moins ceux d'Australie, qui pratiquent ainsi, ne se sont trouvés dans l'impossibilité de saisir quelque opportunité que ce soit pour se développer.

Ne confondons donc pas flexibilité et opacité, rigueur et facilité....

Ce n'est donc pas une facétie de la CGB. C'est au contraire du réalisme économique, du pragmatisme et l'assurance d'un revenu basé sur une règle de transparence donnant la confiance et les informations nécessaires aux planteurs avant les semis.

Nous ne demandons pas une assurance tout risque, mais simplement une garantie d'avoir notre dû, c'est-à-dire un partage équilibré des risques et des bénéfices entre planteurs et fabricants.

Alors cette formule de partage doit être déclinée pour chaque débouché :

- Pour le sucre de l'Union européenne, nous avons déjà largement évoqué une part planteur de 44% du prix relevé par l'Observatoire des prix du sucre pour chaque entreprise,
- Pour l'Ethanol, certains aujourd'hui ont fixé ce partage à 41% du prix de l'éthanol.
- Quant au sucre à l'export et pays tiers, elle était fixée avant 2006, quand nous pouvions exporter, avec un coefficient à appliquer au marché à terme de Londres.

Alors je le redis devant vous aujourd'hui, ces principes doivent figurer dans l'Accord Interprofessionnel et/ou le contrat type. La CGB ne passera pas là-dessus. Et mieux vaut pas d'accord qu'un mauvais accord.

D'autant plus que ce que nous demandons n'est rien d'autre que ce que nous pratiquons depuis 10 ans.

Sur le reste des points que l'on trouve dans l'accord interprofessionnel, les discussions n'ont pas beaucoup avancé.

Démarré au printemps, avec le SNFS, elles ont été interrompues le 3 septembre à la suite de la décision de TEREOS de quitter le SNFS. Comme j'ai pu déjà le dire, je regrette ce désaccord au sein de la famille des fabricants. TEREOS a cependant déclaré qu'il entendait continuer à participer à toutes les instances interprofessionnelles à commencer par le CIPS, dans le cadre duquel se signe l'accord interprofessionnel homologué ensuite par le Ministre de l'Agriculture.

La composition du CIPS relève du Ministre, et vos services nous ont confirmé sa composition actuelle jusqu'à la fin du mandat de 3 ans en 2017.

Nous sommes donc en ordre de marche pour reprendre nos discussions et je veillerai qu'elles reprennent sous l'égide du CIPS avec le SNFS d'une part, et TEREOS d'autre part.

Par contre, nous nous devons également d'assurer la vie de trois autres organismes interprofessionnels, l'ITB et le CEDUS, mais aussi l'AIBS qui assure le financement de la part planteur de ces organismes.

TEREOS a toute sa place dans le collège fabricant de l'ITB et du CEDUS.

De même l'AIBS doit être en ordre de marche avec TEREOS. Et même si vous me facilitez la tâche sur la représentativité du collège fabricant, face à l'absence à ce jour de ressources votées pour 2016 à l'ITB et au CEDUS, j'ai dû convoquer les instances juridiques adéquates de l'AIBS, et j'ai demandé au Président de l'ITB et du CEDUS de faire de même.

Les conseils d'administration se sont tenus la semaine dernière et les instances de ces trois organisations sont convoquées pour la fin de ce mois pour entériner j'espère les ressources 2016 et assurer ainsi le financement des actions techniques de l'ITB et des actions de communication du CEDUS, et me permettent en tant que président de l'AIBS de financer la part planteur de ces organismes.

Comme vous l'avez fait pour le CIPS dès la fin octobre, vous comprendrez que ces mesures conservatoires doivent être prises en urgence pour assurer le fonctionnement de nos instances pour l'année 2016 et cela ne préemptent en rien, contrairement à ce qu'affirment certains, nos réflexions sur l'action collective post 2017.

Il y a donc urgence à prendre en compte le nouveau paysage des organisations des fabricants de sucre, car comment voulez-vous que nous engagions les dépenses de l'ITB et du CEDUS, dès janvier, sans aucune visibilité sur les ressources. Dépenser de l'argent que l'on n'a pas, ce n'est pas mon truc...

J'appelle chacun à ses responsabilités pour ne pas entraver ce processus budgétaire.

Alors malgré ces difficultés, nous avons repris nos discussions interprofessionnelles fin novembre avec le SNFS, il y a seulement quelques jours, et à ce stade nous n'avons eu qu'une réunion sur l'accord interprofessionnel post 2017 avec TEREOS.

Un sujet cependant à ce jour a été traité et acté avec nos deux interlocuteurs, et je m'en félicite. C'est la nécessité de maintenir l'ensemble des textes réglementaires sur les réceptions des betteraves. Les deux professions ont décidé d'écrire en ce sens un courrier commun à la DGCCRF et au Ministre de l'Agriculture, pour maintenir le décret et l'arrêté sur les réceptions de betteraves. Et comme aujourd'hui, l'accord interprofessionnel fera référence à ces textes. Je m'empresse de dire que le maintien de ces textes n'exclut pas d'en voir évoluer le contenu comme nous venons de le faire avec la forfaitisation du collet, et qu'il reste à faire sur la réglementation lavage et l'atelier de saccharimétrie.

En effet, nous sommes en attente d'une décision du Conseil d'Etat sur la réglementation du lavage des échantillons. Et j'en profite pour vous remercier des initiatives qui ont été prises par vos services, suite à notre Assemblée Générale de l'an dernier, mais qui pour autant n'ont pas fait évoluer la position des fabricants, ni celles de la DGCCRF.

Reste encore l'automatisation de la saccharimétrie, sur laquelle nous travaillons en concertation avec TEREOS. Et sur ce sujet, nous souhaiterions avoir également des discussions avec le SNFS qui se sont limitées, à ce jour, à des échanges sur la méthode polarimétrique. Là encore, c'est sous l'angle de compétitivité qu'il faut traiter ces sujets.

Plus globalement et pour conclure sur ce chapitre interprofessionnel, nous souhaitons que l'ensemble des points actuellement traité par l'accord interprofessionnel, et qui ne relève pas du régime des quotas, soit maintenu, quitte, bien sûr, à les adapter à l'aune de l'OCM unique post 2017. Il nous

semble que, plus l'accord interprofessionnel et le contrat type couvriront de sujets, moins il y aura d'aléas dans la recette betteravière et plus l'approvisionnement des usines sera sécurisé. Pourquoi cet intérêt commun n'est-il pas compris de nos partenaires ?

\* \* \*

\*

Un mot sur nos marchés. Les perspectives s'améliorent. Le marché mondial rentre dans un cycle déficitaire. Les cours sont orientés à la hausse et tirent les prix dans l'Union européenne vers le haut, où là aussi la situation offre/demande se rééquilibre suite à la forte baisse de production en 2015. Tant mieux, car les prix du sucre en 2014 et 2015 restent insuffisants.

Pour autant soyons vigilants, pour éviter que la Commission ne prenne à nouveau des mesures exceptionnelles d'importation de sucre, comme elle l'a fait dans un passé récent, provoquant l'effondrement des prix.

Il faut maintenant préserver beaucoup plus notre marché communautaire puisque nous avons toutes capacités à l'alimenter en l'absence de quota de production. Alors arrêtons toutes ces concessions en matière de sucre dans le cadre des accords bilatéraux de libre-échange.

Je le rappelle : Depuis 2013 nous avons concédé un marché d'un demi-million de tonnes de sucre sans droit de douane aux pays d'Amérique centrale, au Pérou, à la Colombie et à l'Ukraine. C'est la production d'au moins deux usines. Plus récemment, c'est à nouveau 150.000 tonnes concédées à l'Afrique du Sud.

Quant à l'accord TTIP, c'est le marché de l'éthanol dans l'Union européenne qu'il convient de protéger vis-à-vis des Etats-Unis, premier producteur mondial d'éthanol. Ils produisent dix fois la production de l'Union européenne. Alors comme les américains vont demander à mettre en exception le sucre pour protéger leur production nationale, sachons mettre notre éthanol en exception.

\* \* \*

\*

Il était difficile de tenir une Assemblée Générale le 8 décembre et de ne pas parler de la COP21 ou plutôt de notre contribution à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Je crois que l'on se réfère beaucoup à l'année 1990, pour évoquer la réduction de la ferme France de 10% de ses émissions de gaz à effet de serre.

Et la betterave la dedans ?

Au cours des 20 dernières années, la betterave c'est + 40% de rendement et :

- - 50% d'engrais azotés,
- - 70% de potasse et de phosphate,
- - 30% d'apport de produit de soin de la plante.

Aujourd'hui seulement 20% des surfaces sont encore traitées avec des herbicides préventifs contre 60%, il y a 10 ans.

Et près de 90% des surfaces ont une couverture végétale pendant l'hiver. C'est en cela que la betterave est une culture performante et durable.

Cette pompe à carbone qu'est la betterave se transforme en puits de carbone lorsqu'elle sert à produire du bioéthanol. L'utilisation de bioéthanol dans les transports réduit de 66% les émissions de CO<sub>2</sub>. 1 million de tonnes d'émission de CO<sub>2</sub> évitées chaque année grâce au bioéthanol. Et nous n'entendons pas en rester là. Si on veut bien reconnaître cette réalité qui ne trouve aucun équivalent dans les carburants routiers.

Et d'ailleurs les choses changent et l'horizon s'éclaircit pour le bioéthanol.

Au niveau communautaire, la fameuse Directive CASI a été adoptée sans qu'aucune conséquence négative vis-à-vis du changement d'affectation des sols n'ait à être supportée par le bioéthanol. Au contraire, la part de marché du bioéthanol horizon 2020 a été fixée à 7%, ce qui correspond à un marché



supplémentaire de 20 millions d'hl, soit une augmentation de 40% de la production.

En France, suite à la loi de transition énergétique, les réflexions portent sur un horizon 2030. Et en ce qui concerne le bioéthanol cela conduirait à un doublement de la production de 8 millions d'hl à 16 millions d'hl, puisqu'une part de marché de 10% serait réservée aux biocarburants de première génération. Plus généralement, le choix de revenir davantage à une motorisation essence favorise le développement de bioéthanol.

La part de l'essence ré-augmente dans le pool des carburants. Et pour favoriser le développement du SP95-E10, le Gouvernement creuse l'écart de taxation avec le SP95. Ainsi le prix du SP95-E10 sera moins cher de 5cts que le SP95. Quoi de plus normal pour un carburant propre !

De la même façon les Pouvoirs Publics réfléchissent à ne plus réserver aux seules flottes de voitures diesel des entreprises le bénéfice du remboursement de la TVA sur le carburant. Ainsi les voitures essences qui en étaient exclues en bénéficieraient. Enfin, les boîtiers Flexfuel nécessaires aux voitures essence pour utiliser le carburant E85 vont être homologués. Sans compter trois nouveaux modèles de voitures Flexfuel qui sont mis sur le marché par Volkswagen. Quant à la distribution de l'E 85, c'est 4 ouvertures de pompes par semaine.

On peut dire aujourd'hui que tous les feux sont au vert pour le bioéthanol qui permet d'économiser chaque année un million de tonnes de CO<sub>2</sub>.

On peut donc raisonnablement espérer un développement de la production et pourquoi pas des investissements nouveaux dans des capacités de production supplémentaires. Et bien sûr la betterave aura toute sa place dans cette évolution, compte tenu de ses performances agronomiques inégalées, même par la canne à sucre produite dans les meilleurs pays cannières.

La betterave n'a donc pas dit son dernier mot. Dois-je indiquer ici que des rendements de 110 à 120 tonnes/ha sont atteints dans certaines régions. Dois-je

signaler que des parcelles d'essais de l'ITB ont atteint 24 tonnes de sucre à l'hectare contre 12,7 tonnes/ha de sucre cette année pour la ferme France. Et ce avec des variétés déjà commercialisées !

Cela veut dire que nous avons des perspectives très favorables, à condition que dans le même temps on ne nous interdise pas des produits tels que l'imidaclopride sans solution alternative.

Je vous le disais tout à l'heure l'agro-écologie nous la pratiquons depuis des années et nous le feront encore demain, car l'agro-écologie rime avec économie, mais à condition que l'on ne nous conduise pas dans des impasses techniques sans justification. Quant à des objectifs de réduction d'intrants fixés à l'avance pour une date donnée, je n'y crois pas. Messieurs de l'Administration faites-nous confiance. Nos résultats passés en matière d'évolution d'itinéraires culturaux parlent d'eux-mêmes.

\* \* \*

\*

Tous ces éléments doivent nous faire rester résolument optimistes pour l'avenir et l'unité que nous manifestons au sein de la CGB est aussi une force pour notre filière.

Soyez sûr que la CGB restera à votre écoute pour continuer à défendre le revenu betteravier.

Pourquoi y aurait-il demain des différences entre usines coopératives et usines privées dans les conditions d'achat de la betterave, alors qu'aujourd'hui il n'y en a pas, et que cela n'a empêché personne de se développer.

Pourquoi cela devrait-il changer ? Je n'en vois aucune raison objective.

Par contre, il y aura toujours une différence entre planteur coopérateur et planteur privé, en fonction de la capacité de la coopérative à créer de la richesse pour distribuer des compléments de prix de façon à rémunérer le capital investi par les planteurs, comme les dividendes le permettent pour les actionnaires dans le secteur privé.

C'est en cela qu'un accord interprofessionnel national fixant tous les éléments de la recette comme aujourd'hui est important.

Sachons ne pas faire fi du passé.

Enfin dans notre fonctionnement de demain, si l'on veut bien y regarder de près, il n'y a pas grand-chose à modifier si on veut garder le même état d'esprit qui jusqu'ici a fait le succès de notre filière, sa force, et sa rentabilité.

Sachons prendre le recul nécessaire avant de tout remettre en cause, car nous risquerions de le regretter. C'est ce message de recul face à l'évènement que je souhaitais que vous reteniez aujourd'hui, pour construire ensemble un avenir que nos enfants et petits-enfants ne nous reprocheront pas.